



RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2012 B 21309

Numéro SIREN : 789 548 476

Nom ou dénomination : 02 Tourcoing

Ce dépôt a été enregistré le 07/07/2014 sous le numéro de dépôt 8157

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : 02 TOURCOING

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 4

Adresse de l'entreprise 72 RUE DE L'ESPERANCE 59100 ROUBAIX

Durée de l'exercice précédent * 0

Numéro SIRET* 7 8 9 5 4 8 4 7 6 0 0 0 1 7

Néant ☐ *

				Exercice N clos le,							N - 1							
				3	1	1	2	2	0	1	3							
				Brut		Amortissements, provisions		Net		Net								
				1		2		3		4								
Capital souscrit non appelé (I)		AA																
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC														
	Frais de développement *	CX		CQ														
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG														
	Fonds commercial (1)	AH		AI														
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK														
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM														
	Terrains	AN		AO														
	Constructions	AP		AQ														
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS														
	Autres immobilisations corporelles	AT	135	AU	41					94								
Immobilisations en cours	AV		AW															
Avances et acomptes	AX		AY															
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT														
	Autres participations	CU		CV														
	Créances rattachées à des participations	BB		BC														
	Autres titres immobilisés	BD		BE														
	Prêts	BF		BG														
	Autres immobilisations financières *	BH		BI														
	TOTAL (II)	BJ	135	BK	41					94								
	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM													
En cours de production de biens		BN		BO														
En cours de production de services		BP		BQ														
Produits intermédiaires et finis		BR		BS														
Marchandises		BT		BU														
Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW														
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	29 617	BY					29 617									
Autres créances (3)		BZ	215 114	CA					215 114									
Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC														
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)		CD		CE														
DIVERS	Disponibilités	CF	1 000	CG					1 000									
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	188	CI					188									
	TOTAL (III)	CJ	245 919	CK					245 919									
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM																
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN																
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	246 054	IA	41					246 013								
				CP					(3) Part à plus d'un an :		CR							
	Renvois : (1) Dont droit au bail :				(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :													
	Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :						Créances :							

Désignation de l'entreprise 02 TOURCOING

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N -1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ...)	DA	1 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	21 712		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	22 712		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	147		
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR	147		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	10 744		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	108 047		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	8 353		
	Dettes fiscales et sociales	DY	96 009		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	223 153			
Ecart de conversion passif *	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	246 013			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	212 409		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : 02 TOURCOING

Néant ☐

*

		Exercice N						Exercice (N-1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC			
	Production vendue { biens * services* }	FD		FE		FF			
		FG	608 428	FH		FI	608 428		
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	608 428	FK		FL	608 428		
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	465		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 822		
	Autres produits (1) (11)					FQ	7		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	610 722		
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
Variation de stock (marchandises)*					FT				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV				
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	135 797			
Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	5 468			
Salaires et traitements*					FY	370 363			
Charges sociales (10)					FZ	63 646			
DOTATIONS D'EXPLOITATION		Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	41	
							GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		
Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	147			
Autres charges (12)					GE	3 358			
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	578 820			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	31 902		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 742		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
	Total des produits financiers (V)					GP	1 742		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	73		
	Différences négatives de change					GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
	Total des charges financières (VI)					GU	73		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	1 668		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	33 570		

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise 02 TOURCOING

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	5 806		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	6 052		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	612 464		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	590 751		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	21 712		
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY			
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont { - Crédit - bail mobilier *	HP			
	{ - Crédit - bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	1 742		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(9) Dont transferts de charges	A1	1 822		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : 02 TOURCOING										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCRP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ	D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains						KG	KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM	KN		KO		
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2			KP	KQ		KR	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS	KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	KW		KX		
		Matériel de transport *					KY	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	LC		LD	135	
		Emballages récupérables et divers *					LE	LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours						LH	LI		LJ		
	Avances et acomptes						LK	LL		LM		
	TOTAL III						LN	LO		LP	135	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G			8M		8T	
		Autres participations				8U			8V		8W	
Autres titres immobilisés				1P			1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T			1U		1V			
TOTAL IV				LQ			LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG			ØH		ØJ	135		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence				
				par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
				1		2		3				
INCRP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN	CØ	DØ	D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO	LV	LW	1X				
CORPORELLES	Terrains		IP			LX	LY	LZ				
	Constructions	Sur sol propre	IQ			MA	MB	MC				
		Sur sol d'autrui	IR			MD	ME	MF				
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS			MG	MH	MI				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT			MJ	MK	ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers		IU			MM	MN	MO			
		Matériel de transport		IV			MP	MQ	MR			
		Matériel de bureau et informatique, mobilier		IW			MS	MT	MU	135		
		Emballages récupérables et divers*		IX			MV	MW	MX			
	Immobilisations corporelles en cours		MY			MZ	NA	NB				
	Avances et acomptes		NC			ND	NE	NF				
	TOTAL III		IY			NG	NH	NI	135			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ			ØU	M7	ØW			
		Autres participations		IØ			ØX	ØY	ØZ			
Autres titres immobilisés		I1			2B	2C	2D					
Prêts et autres immobilisations financières		I2			2E	2F	2G					
TOTAL IV		I3			NJ	NK	2H					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4			ØK	ØL	135	ØM				

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

AGREMENT DGFIP C5114.10013

6

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2014

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise

O2 TOURCOING

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH	
TOTAL I									
TOTAL II									
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM	41	QN		QO	41
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU		QV	41	QW		QX	41
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN		ØP	41	ØQ		ØR	41

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres				Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6			
TOTAL I																
Autres immob. incorporelles	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1			
TOTAL II																
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4		
	Inst.gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7		
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1		
TOTAL III	X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8			
Frais d'acquisition de titres de participations	NL						NM						NO			
TOTAL IV																
Total général (I + II + III + IV)	NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW					Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY					Total général non ventilé (NW - NY)		NZ	

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise 02 TOURCOING

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T		TA		TB		TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U		TD		TE		TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V		TG		TH		TI	
	Amortissements dérogatoires	3X		TM		TN		TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées avant le 1.1.1992*	IA		IB		IC		ID	
	Provisions fiscales pour implantations à l'étranger constituées après le 1.1.1992*	IE		IF		IG		IH	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinques H du CGI)	IJ		IK		IL		IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR	
	TOTAL I	3Z		TS		TT		TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B	147	4C		4D	147
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z		TV	147	TW		TX	147
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A		6B		6C		6D	
		6E		6F		6G		6H	
		Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		9U		9V		9W		9X	
		Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S	
	Sur comptes clients	6T		6U		6V		6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
	TOTAL III	7B		TY		TZ		UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C		UB	147	UC		UD
Dont dotations et reprises - d'exploitation - financières - exceptionnelles			UE	147	UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.								10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

Désignation de l'entreprise : 02 TOURCOING										Néant ☐		*	
CADRE A			ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières			UT		UV		UW					
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA									
	Autres créances clients			UX	29 617		29 617						
	Créance représentative de titres prêts ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)			ZI									
	Personnel et comptes rattachés			UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM									
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	1 666		1 666						
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	13 812		13 812						
		Divers		VP									
	Groupe et associés (2)			VC	199 636		199 636						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR									
	Charges constatées d'avance			VS	188		188						
TOTAUX			VT	244 919	VU	244 919	VV						
RENVOS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD										
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE										
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF										
CADRE B			ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)			7Y										
Autres emprunts obligataires (1)			7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG										
	à plus d'1 an à l'origine		VH	10 744		10 744							
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)			8A										
Fournisseurs et comptes rattachés			8B	8 353		8 353							
Personnel et comptes rattachés			8C	45 047		45 047							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			8D	43 061		43 061							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	6 052		6 052							
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	1 358		1 358							
	Obligations cautionnées		VX										
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	491		491							
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			8J										
Groupe et associés (2)			VI	108 047		108 047							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)			8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*			ZZ										
Produits constatés d'avance			8L										
TOTAUX			VY	223 153	VZ	212 409		10 744					
RENVOS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL						
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032								

Désignation de l'entreprise : 02 TOURCOING

Néant ☐ *

Exercice N, clos le :

3 | 1 | 1 | 2 | 2 | 0 | 1 | 3

I. RÉINTÉGRATIONS

BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail (entreprises à l'IR) { de l'exploitant ou des associés de son conjoint		moins part déductible *		à réintégrer :
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	WE	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	Taxe sur les voitures particulières des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)	XX	
	Amendes et pénalités	WJ	Charges financières (art. 212 bis)*	XZ	
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)				

Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7	
------------	---	----	--	----	--

RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme { - imposées aux taux de 15% ou de 19% (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées aux taux de 0 %	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions	

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro	M8	

TOTAL I

27 764

II. DÉDUCTIONS

PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE

Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	{	- imposées au taux de 15 % (16% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)							
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %							
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures							
			- imputées sur les déficits antérieurs							
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %									
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*									
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							2A	)	
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.									
	Majoration d'amortissement*									
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2		Jeunes entreprises innovantes (art.44 sexies A)	L5	
		Pôle de compétitivité (art. 44 undecies)	L6		Société investissements immobilier cotées (art. 209C)	K3		Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine (art.44 octies et octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 duodecies)	1F		Zone franche d'activité (art. 44 quaterdecies)	XC	
				Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)				PC		

Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)

Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Déficits filiales et succursales étrangères article 209C	OT	Créance dégagee par le report en arrière de déficit	ZI	
---	--	----	---	----	--

III. RÉSULTAT FISCAL

TOTAL II

Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)	XI	13 952
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)		XN	13 952

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 02 TOURCOING

Néant ☐ ***I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 - K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	25 585
---	----	--------

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction

Montant au début de l'exercice

Imputations

Montant net à la fin de l'exercice

L1

CRÉDITS D'IMPÔTS

Crédit d'impôt en faveur de la recherche	JQ		Crédit d'impôt en faveur de la formation des dirigeants	JR		Crédit d'impôt famille	JS	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat	JT		Crédit d'impôt investissement en Corse	JU		Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage	JV	
Crédit d'impôt afférent aux valeurs mobilières (BIC)	JW		Autres imputations	JX		Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi	OI	13 812

ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS
art. L3113-1 du Code des Transports (case à cocher)

XU



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Désignation de l'entreprise 02 TOURCOING															Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie				ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves		- Réserves légales		ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie				ØD			Dividendes		- Autres réserves		ZD				
	Prélèvements sur les réserves				ØE			Autres répartitions				ZE				
	TOTAL I				ØF			Report à nouveau				ZF				
								(N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II)		TOTAL II		ZG				
DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)																
Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235ter ZCA au titre de l'exercice																
RENSEIGNEMENTS DIVERS																
Exercice N :																
Exercice N-1 :																
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)				J7			YQ								
	— Engagements de crédit-bail immobilier							YR								
	— Effets portés à l'escompte et non échus							YS								
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	— Sous-traitance							YT								
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)				J8	3 684		XQ	3 829							
	— Personnel extérieur à l'entreprise							YU	22 889							
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)							SS	1 000							
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages							YV								
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)				ES			ST	108 078							
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052							ZJ	135 797							
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE							YW	833							
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)				ZS			9Z	4 635							
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052							YX	5 468							
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée							YY	45 692							
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations							YZ	24 063							
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS1 ou modèle 2460 de 2013)*							ØB	345 106							
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*							ØS								
	— Effectif moyen du personnel * (dont : apprentis : 2 handicapés) :					2		YP	18,89							
	— Effectif affecté à l'activité artisanale							RL								
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *							ZK	2,25	%		%				
	— Numéro de centre de gestion agréé*				XP			— Filiales et participations: (Liste au 2059-GS ou cocher 1 si oui sinon 0) ZR 0								
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.				JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL					
							Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC					
	Groupe : résultat d'ensemble.				JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO					
							Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF					
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale				JH	0	N° SIRET de la société mère du groupe				JJ					

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

Désignation de l'entreprise : 02 TOURCOING

Néant ☒ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
				19%	15 % ou 16 %	0 %	
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Résultats nets de concession ou de sous concession de licences d'exploitation de brevets faisant partie de l'actif immobilisé et n'ayant pas été acquis à titre onéreux depuis moins de deux ans					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values taxable à 19% ⑪							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : 02 TOURCOING

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art.39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)

Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : 02 TOURCOING Néant X*

- 1 Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- 2 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % 1 ou 16 % 2 .	
Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) 1*.	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) 1*.	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 16 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 16 %	Solde des moins-values à 16 %
1		2	3	4
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine		Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. 7=2+3+4-5-6
		À 19 %, 16,5% (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice (article 219 I a sexies -0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1		2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

Formulaire obligatoire
(article 53A du Code
général des Impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N° 2059-D 2014

Désignation de l'entreprise : 02 TOURCOING

Néant ☒ *

I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n ° 2032.

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

**DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE
PRODUITE AU COURS DE L'EXERCICE**

DGFIP N° 2059-E 2014

Désignation de l'entreprise : 02 TOURCOING		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01112012.....et clos le : 31122013.....		Durée en nombre de mois 1 4
I - Production de l'entreprise		
Ventes de marchandises	OA	
Production vendue - Biens	OB	
Production vendue - Services	OC	608 428
Production stockée	OD	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues et abandons de créances à caractère commercial	OF	465
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	7
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	1 822
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 1	OM	610 722
II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)		
Achats de marchandises (droits de douane compris)	ON	
Variation de stocks (marchandises)	OO	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	OP	
Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)	OQ	
Autres achats et charges externes, à l'exception des loyers et redevances	OR	131 967
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	3 358
Abandons de créances à caractère commercial	OX	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
Taxes sur le C.A. autres que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I. P.P.	OZ	
Fraction des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
TOTAL 2	OJ	135 326
III - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137	475 396
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1329 et la 1330-CVAE)	117	475 396
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

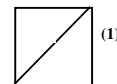
17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F 2014

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)



Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 3

N° SIRET 7 8 9 5 4 8 4 7 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 02 TOURCOING

ADRESSE (voie) 72 RUE DE L'ESPERANCE

CODE POSTAL 59100 VILLE ROUBAIX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 100

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique SAS Dénomination 02 DEVELOPPEMENT
N° SIREN (si société établie en France) 4 5 2 0 2 2 8 5 8 % de détention 100 Nb de parts ou actions 100
Adresse : N° 15 Voie RUE EDGAR BRANDT
Code Postal 72000 Commune LE MANS Pays FR

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

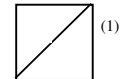
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Sage France - http://www.sage.fr

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10% du capital)Néant ☒ *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 1 3

N° SIRET 7 8 9 5 4 8 4 7 6 0 0 0 1 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE 02 TOURCOING

ADRESSE (voie) 72 RUE DE L'ESPERANCE

CODE POSTAL 59100

VILLE ROUBAIX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

EXEMPLAIRE À CONSERVER PAR LE DÉCLARANT

Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		
Forme juridique			Dénomination		
N° SIREN (si société établie en France)					% de détention
Adresse : N°			Voie		
Code Postal			Commune		
			Pays		

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPOT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le 01112012

et clos le 31122013

Régime simplifié d'imposition ☐Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe ☐Régime réel normal ☒

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :	Adresse du siège social :
02 TOURCOING 72 RUE DE L'ESPERANCE 59100 ROUBAIX France	72 RUE DE L'ESPERANCE 59100 ROUBAIX
SIRET 78954847600017	
Adresse du principal établissement :	Ancienne adresse en cas de changement :

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées SERVICES A LA PERSONNE Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3 %	13 952	Bénéfice imposable à 15 %		Déficit	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%			
	PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
					PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprise nouvelle art. 44 sexies ☐	Jeunes entreprises innovantes ☐	Zone franche urbaine ☐	Pôle de compétitivité ☐
Entreprise nouvelle art. 44 septies ☐	Zone franche d'activité art. 44 quaterdecies ☐	Autres dispositifs ☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies ☐
Société d'investissement immobilier cotée ☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%	

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n° 2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0.2 % prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique "Recherche de formulaires", numéros d'imprimés "2032" ou "2033", formulaires "2032-NOT" ou "2033-NOT".

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
Tél :	Tél :
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné :	Identité du déclarant :
CGA ☐ Viseur conventionné ☐ N° d'agrément CGA	Date : 13052014 Lieu :
	Qualité :
	Nom du signataire :

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065

F REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b				
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					c						
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					d						
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					e						
					f						
					g						
					h						
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					i						
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					j						
Montant des revenus répartis					Total (a à h)						
G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) ; - SARL - tous les associés ; - SCA - associés gérants ; - SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants. 1		Pour les SARL Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit 2	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société. Année au cours de laquelle le versement a été effectué 3	Montant des sommes versées :							
				à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6					
				Indemnités forfaitaires		Remboursements		Indemnités forfaitaires		Remboursements	
				5		6		7		8	
H AFFECTATION DES VEHICULES DE TOURISME (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Voitures affectées aux dirigeants ou aux cadres					Voitures utilisées pour les besoins généraux de l'exploitation						
Caractéristiques marque et puissance	Nom, qualité et adresse de la personne à laquelle la voiture est affectée			Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)	Caractéristiques marque et puissance	Service auquel la voiture est affectée	Propriétaire (P) ou non propriétaire (NP)				
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS					MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%						
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)					MVLТ restant à reporter à l'ouverture de l'exercice						
					MVLТ imputée sur les PVLТ de l'exercice						
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)					MVLТ réalisée au cours de l'exercice						
					MVLТ restant à reporter						

Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie réelle :

Logiciels et progiciels	3 ans
Installations générales	5 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans
Mobilier de bureau	5 ans

Créances :

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

O2 TOURCOING

SARL au capital de 1000 €

Siege social : 72 RUE DE L'ESPERANCE - ROUBAIX (59100)

RCS 789548476

**PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 18 JUIN 2014**

Le 18 juin 2014 à 10 heures, la SAS O₂ Développement, représentée par Guillaume RICHARD, associée unique de la société O2 TOURCOING, prend les résolutions ci-après :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013,
- Approbation des conventions visées à l'article L.223-19 du Code du Commerce,
- Quitus à la gérance,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs.

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Gérant, approuve ledit rapport, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés par le gérant et qui font apparaître un résultat de 21712,00 euros.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION : Conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant sur les conventions visées aux articles L 223-19 et suivants du Code du Commerce approuve les opérations visées dans ledit rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION : Quitus du gérant

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve sans restriction ni réserve les actes de gestion accomplis par le Gérant au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013 et lui donne, en conséquence, quitus entier et définitif et sans réserve pour l'exécution de son mandat et pour sa gestion.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

GR

QUATRIEME RESOLUTION : Affectation des résultats

L'Assemblée Générale Ordinaire statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, approuvant la proposition du Gérant, décide d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice, soit 21712,00 euros que nous vous proposons d'affecter de la manière suivante :

- 21612 € en distribution de dividendes
- 0 € en report à nouveau
- 100 € en réserves légales
- 0 € en autres réserves

Le dividende à répartir au titre de l'exercice s'élèvera à 216,12 € par action.

Conformément à l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé ci-après le montant des dividendes mis en distribution au titre des trois exercices précédents :

Exercice	Dividendes
2010	0 €
2011	0 €
2012	0 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

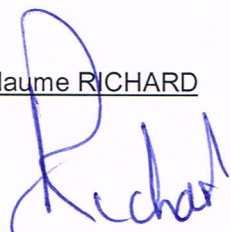
CINQUIEME RESOLUTION : Pouvoirs

Aux fins de procéder aux formalités, l'Assemblée donne tous pouvoirs au Gérant ou au porteur d'un original ou d'une copie du procès-verbal constatant la présente délibération, en vue de toute formalité pouvant être effectuée par une personne autre que le Gérant.

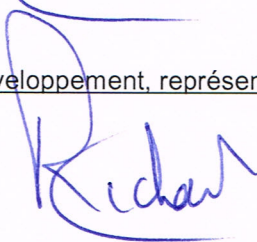
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée. Il a été dressé le présent procès-verbal qui après lecture, a été signé par le Gérant et l'associé unique.

Le Gérant, Guillaume RICHARD



La SAS O2 Développement, représentée par Guillaume RICHARD



O2 TOURCOING

SARL au capital de 1000 €

Siege social : 72 RUE DE L'ESPERANCE - ROUBAIX (59100)

RCS 789548476

RAPPORT SPECIAL A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

EN DATE DU 18 JUIN 2014

En application de l'article L.223-19 du Code de Commerce, est ci-après établi un rapport sur les conventions conclues au cours de l'exercice social clos le 31 décembre 2013 et dans lesquelles le gérant et les associés se trouvent intéressés, directement ou par personne interposée.

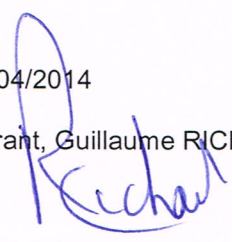
Il n'existe pas de conventions réglementées.

Les conventions courantes qui se sont poursuivies au cours de cet exercice social et conclues à des conditions normales sont les suivantes :

- Convention de prestation de services avec la SAS O₂ DEVELOPPEMENT,
- Convention de gestion de trésorerie avec la SAS O₂ DEVELOPPEMENT, générant un compte courant producteur d'intérêt au taux de 2.25% l'an.

Le 15/04/2014

Le Gérant, Guillaume RICHARD



O2 TOURCOING

SARL au capital de 1000 €

Siege social : 72 RUE DE L'ESPERANCE - ROUBAIX (59100)

RCS 789548476

**RAPPORT DE GESTION
POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 18 JUIN 2014**

Chers associés,

En application de l'article L.223-26 du Code de Commerce, j'ai l'honneur de vous réunir en assemblée générale ordinaire annuelle pour soumettre à votre approbation l'inventaire et les comptes arrêtés au 31 décembre 2013, ainsi que le présent rapport de gestion exposant l'activité et la situation de la société à la clôture de l'exercice.

A compter de votre convocation, vous avez la faculté de poser par écrit les questions auxquelles la gérance vous répondra au cours de l'assemblée générale.

Aucun événement d'une importance significative n'est intervenu entre le 1^{er} janvier 2014 date d'ouverture d'un nouvel exercice social, et l'arrêté du présent rapport de gestion par le gérant.

II/ ACTIVITE & SITUATION DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2013

L'exercice de notre société clos le 31.12.2013 et d'une durée de 14 mois, se traduit par un résultat de 21712,00 euros.

Le chiffre d'Affaires s'est élevé à 608428,00 euros hors taxes.

Le Résultat d'Exploitation s'établit à 31902,00 euros, compte tenu d'une dotation aux amortissements de 41,48 euros.

Le montant des traitements et salaires et assimilés s'élève à 370363,00 euros.

Le montant des cotisations sociales et avantages sociaux s'élève à 63646,00 euros.

Le Résultat Courant avant Impôt s'établit à 33570,00 euros.

GR

III/ ACTIVITE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

La société n'a engagé aucune activité de recherche et de développement durant l'exercice écoulé.

III/ PRISE DE PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES

La société n'a effectué aucune prise de participation significative durant l'exercice écoulé.

IV/ DEPENSE SOMPTUAIRES

Aucune réintégration des charges et dépenses visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'a été effectuée au titre de l'exercice écoulé.

VI/ PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT NET AU 31 DECEMBRE 2013

L'exercice se clôture sur un résultat net de 21712,00 euros.

La gérance propose d'affecter ce résultat d'un montant de 21712,00 euros de la façon suivante :

- 21612 € en distribution de dividendes
- 0 € en report à nouveau
- 100 € en réserves légales
- 0 € en autres réserves

Le dividende à répartir au titre de l'exercice s'élèvera à 216,12 € par action.

VII/ CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L.223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions de l'article L.223-19 du Code de Commerce, il convient de relater les conventions qui devront être portées sur le registre des décisions de la société, en annexe du procès-verbal.

Il n'existe pas de conventions réglementées, mais uniquement des conventions courantes conclues à des conditions normales qui se sont poursuivies au cours de l'exercice :

- Convention de prestation de services
- Convention de gestion de trésorerie

Le 15/04/2014

Le gérant, Guillaume RICHARD

